

PLANS DE MOBILITÉ GUIDE À L'ATTENTION DES ENTREPRISES ET INSTITUTIONS

MAI 2016







SOMMAIRE

ÉDIT	ORIAL	4 – 5
LA N	IÉTROPOLE LÉMANIQUE, UNE RÉGION DYNAMIQUE	6 – 7
LE P	LAN DE MOBILITÉ D'ENTREPRISE	9 – 12
LES	BONNES PRATIQUES	13 – 18
	ÉTAPES DE RÉALISATION I PLAN DE MOBILITÉ	19
LES	INGRÉDIENTS DU SUCCÈS	20
UNE	ENTREPRISES DÉJÀ ENTRÉES DANS DÉMARCHE ACTIVE DE GESTION A MOBILITÉ TÉMOIGNENT	21 – 22
N°1 N°2 N°3 N°4 N°5 N°6 N°7 N°8 N°9	OIGNAGES SIG (SERVICES INDUSTRIELS DE GENÈVE) GENÈVE AÉROPORT COVANCE ZIPLO (ZONE INDUSTRIELLE DE PLAN-LES-OUATES) CICR (COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE) IMAD (INSTITUTION GENEVOISE DE MAINTIEN À DOMICILE) LE GROUPEMENT HOSPITALIER DE L'OUEST LÉMANIQUE NESTLÉ SUISSE SA À ORBE RETRAITES POPULAIRES DANIEL WILLI S.A. DENTSPLY MAILLEFER	
POH	R EN SAVOIR PLUS	46

ÉDITORIAL

COMPLÉMENTARITÉ DES MODES DE DÉPLACEMENT, COMPLÉMENTARITÉ DES ACTIONS POUR UNE MOBILITÉ DURABLE

La Métropole lémanique doit une partie de son formidable dynamisme économique et de sa qualité de vie enviable à son accessibilité. Sa bonne desserte par les réseaux ferroviaires et routiers et la présence sur son territoire d'un aéroport international, garantissent la mobilité des personnes, du savoir et des marchandises, nécessaire aujourd'hui au maintien d'une compétitivité à long terme.

Si les loisirs prennent de plus en plus d'importance dans les besoins en déplacement, les trajets domicile-travail représentent encore plus de la moitié des flux. Face au phénomène de congestion routière croissant, le développement des infrastructures par les autorités publiques (train, transports publics et liaisons cyclables) ne peut répondre à lui seul aux besoins des employés. Les entreprises ont donc un rôle fondamental à jouer pour faciliter les déplacements de leurs collaborateurs.

Beaucoup d'entre elles ont déjà bien compris l'intérêt de mettre en place un plan de mobilité au service de leurs employés, permettant ainsi d'améliorer les conditions de vie et de travail de ces derniers. En effet, se déplacer pour se rendre au travail a un coût financier, quel que soit le mode de transport utilisé, et il est de surcroît source de fatigue voire de stress. De même, la gestion de la mobilité professionnelle représente aussi un enjeu pour les entreprises.

Le présent guide, élaboré conjointement par nos deux cantons, entend tout à la fois :

- → Apporter un appui méthodologique aux entreprises souhaitant mettre en place un plan de mobilité,
- ∨ Valoriser les nombreuses expériences mises en œuvre dans la Métropole lémanique et permettre aux entreprises de mutualiser leur savoir en la matière,
- → Aider ainsi au développement d'un réseau collaboratif entre les entreprises sur le sujet de la mobilité.

Il s'agit donc d'un outil au service des entreprises et des institutions de la Métropole lémanique.

Nous vous en souhaitons une bonne lecture.



Nuria Gorrite
Conseillère d'Etat du canton de Vaud en charge des infrastructures et des ressources humaines



Luc Barthassat
Conseiller d'Etat de la République
et canton de Genève
en charge de l'environnement,
des transports et de l'agriculture

LA MÉTROPOLE LÉMANIQUE, UNE RÉGION DYNAMIQUE

Les cantons de Vaud et de Genève forment une communauté d'intérêt. En 2011, les gouvernements genevois et vaudois ont créé la *Métropole lémanique* afin de promouvoir leurs intérêts communs, notamment auprès de la Confédération. Les deux cantons renforcent ainsi leurs collaborations et posent les bases d'une organisation métropolitaine. Leur objectif est d'assurer la compétitivité économique de la région, tout en y maintenant une qualité de vie élevée.

Entraînés par les deux centres urbains de Genève et de Lausanne, les deux cantons connaissent une progression du nombre d'emplois et d'habitants nettement supérieure à la moyenne nationale depuis dix ans et constituent l'un des pôles économiques les plus dynamiques d'Europe. La métropole lémanique c'est aujourd'hui 1,2 million d'habitants, soit près de 15% de la population suisse. D'ici 2030, si la croissance de la population reste stable, c'est près de 85'000 habitants supplémentaires qui sont attendus.

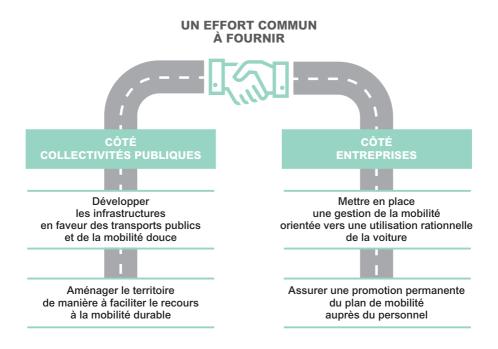
Avec en moyenne quelques 84 minutes et 32 kilomètres quotidiens de déplacement, les comportements en matière de mobilité placent les habitants de la métropole lémanique dans la moyenne suisse. Environ un quart des déplacements sont en lien avec l'activité professionnelle. Concernant les déplacements domicile-travail, les transports individuels motorisés restent le principal moyen de transport, suivent les transports en commun et la mobilité douce.

Les déplacements domicile-travail engendrent d'importants échanges au sein de la métropole lémanique. En 2012, plus de 26'000 résidents vaudois travaillaient dans le canton de Genève et 8'000 résidents genevois travaillaient dans le canton de Vaud.

Ce développement met les infrastructures de transport sous pression et génère des défis que les deux cantons relèvent grâce à l'élaboration de politiques publiques ciblées.

LA COMPLÉMENTARITÉ NÉCESSAIRE ENTRE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES ET ENTREPRISES.

Le développement des infrastructures et des services de transport par les collectivités publiques est indispensable pour multiplier les possibilités de déplacements. Toutefois, l'expérience montre qu'un accompagnement est également nécessaire pour orienter les collaborateurs-trices vers le mode de déplacement le plus performant pour effectuer le déplacement envisagé. Dans cette perspective, les entreprises peuvent jouer un rôle décisif pour inciter au changement d'habitudes en matière de mobilité en proposant les incitations pertinentes.





LE PLAN DE MOBILITÉ D'ENTREPRISE

UNE DÉMARCHE DYNAMIQUE ET DE LONG TERME POUR ACCOMPAGNER LES CHANGEMENTS D'HABITUDES EN MATIÈRE DE DÉPLACEMENT

LE PLAN DE MOBILITÉ D'ENTREPRISE

UNE DÉMARCHE DYNAMIQUE ET DE LONG TERME POUR ACCOMPAGNER LES CHANGEMENTS D'HABITUDES EN MATIÈRE DE DÉPLACEMENT.

Il consiste en un ensemble de mesures mises en place par une entreprise en vue de faciliter les déplacements de ses collaborateurs et répondre aux problèmes dus au trafic motorisé et à la pénurie de parkings.

La mobilité en entreprise est caractérisée par différents types de déplacements sur lesquels il est possible d'agir:



LE PLAN DE MOBILITÉ INTER-ENTREPRISES (PMIE)

Processus commun de gestion de la mobilité de plusieurs entreprises situées dans une même zone, menant à des actions collectives et permettant la rationalisation des ressources et des moyens.

Des exemples de mesures pour gérer la mobilité professionnelle :

- ☑ Réglementer les modes de transport à utiliser en priorité selon le type de déplacement et sa destination.
- ☑ Mettre à disposition une flotte de véhicules, des titres de transports en commun, des vélos... afin d'éviter que le collaborateur ait recours à son véhicule privé.
- ☐ Favoriser la vidéoconférence lorsque c'est possible.
- □ Organiser et regrouper les rendez-vous afin d'éviter les déplacements inutiles.

LES MOTIVATIONS POUR LANCER UNE DÉMARCHE DE PLAN DE MOBILITÉ D'ENTREPRISE

LA GESTION DU STATIONNEMENT

L'entreprise n'a pas suffisamment de places de parc pour ses employés ou souhaite optimiser l'utilisation des places à disposition.

LA RÉDUCTION DES COÛTS

L'entreprise doit réduire ses coûts et notamment le budget alloué à la location et à l'entretien des places de parc. L'entreprise souhaite optimiser les coûts liés aux déplacements professionnels des collaborateurs effectués avec leur voiture privée ou réduire les frais liés aux véhicules de service.

L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE DES COLLABORATEURS ET DE LEUR SANTÉ

L'entreprise souhaite améliorer les conditions de travail et le bien-être des employés ou diminuer le stress induit par les déplacements.

LA SENSIBILISATION AUX QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES

L'entreprise s'est engagée dans une démarche de management environnemental et souhaite rationaliser l'utilisation de la voiture.

La réalisation d'un bilan carbone ou une démarche qualité en vue d'une certification est en cours afin d'améliorer l'image de l'entreprise.

Si l'entreprise rencontre des problématiques d'accessibilité communes à celles d'entreprises voisines, il peut être pertinent de mener une démarche collective (Plan de Mobilité Inter-Entreprises) pour en rationaliser les ressources financières et humaines (enquête unique, diagnostic global,...)

Une organisation du travail différente peut contribuer au succès d'un plan de mobilité

L'entreprise peut contribuer à limiter les déplacements ou permettre aux collaborateurs de se déplacer en dehors des heures de pointe de circulation par une flexibilité dans les horaires de travail, une planification des rendez-vous professionnels hors des pics de flux de circulation, ou en favorisant la pratique du télétravail et de la vidéoconférence.

Des équipements en faveur d'une autre mobilité

La présence d'équipements sur le site de travail, tels que cuisine, restaurant d'entreprise, crèche, limite les trajets des collaborateurs et améliore leur confort. La mise à disposition de commodités (casiers, vestiaires, douches) permet d'encourager la pratique des alternatives à la voiture et représente une incitation importante en faveur de l'environnement et de la santé.

LES BONNES PRATIQUES

DES PISTES POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN DE MOBILITÉ D'ENTREPRISE

BONNE PRATIQUE N°1 CONSIDÉRER TOUS LES MODES DE TRANSPORT SUR UN PIED D'ÉGALITÉ

PRINCIPE: PARTICIPER AUX FRAIS DE DÉPLACEMENTS QUEL QUE SOIT LE MOYEN DE TRANSPORT UTILISÉ.

De nombreuses entreprises proposent à leurs collaborateurs une place de stationnement, le plus souvent gratuite ou à un prix très inférieur à son coût réel, sans condition d'accès et sans limite de durée. Cette pratique équivaut à octroyer une subvention aux automobilistes, alors que bien souvent, et en parallèle, les utilisateurs d'autres modes de transports ne reçoivent aucune compensation financière ou en nature.

La bonne pratique consiste donc à octroyer une participation aux frais de transport, si possible équivalente (au minimum) au coût de la place de parc à la charge de l'entreprise, à tous collaborateurs qui ne sollicitent pas une place de parc.

Cette somme peut être forfaitaire ou octroyée sur la base d'une dépense réelle, par exemple l'achat d'un titre de transport public.

COÛT ESTIMATIF D'UNE PLACE DE PARC

Par place	Coût moyen de construction (CHF)	Coût moyen de fonctionnement (annuel) (CHF)	Coût moyen de location (CHF)	
EN SURFACE	5'000 à 10'000	1'000.—	100.— à 400.—	
EN ÉLÉVATION	20'000 à 30'000	à 3'000.–		
EN SOUS-SOL	40'000 à 60'000	par année	par mois	

Source du tableau: Fondation des parkings

Par exemple: une entreprise loue des places de parc 100.—/mois pour ses collaborateurs. Sur ce montant, 60.—/mois sont à la charge de l'employé. L'entreprise subventionne donc les automobilistes à concurrence de 40.—/mois. Une subvention équivalente peut ainsi être proposée aux collaborateurs se déplaçant autrement.

Exemples → Genève Aéroport (témoignage 2), Covance (témoignage 3), ZIPLO (témoignage 4) et CICR (témoignage 5)

BONNE PRATIQUE N°2 ADOPTER UNE GESTION DYNAMIQUE DE LA MOBILITÉ

PRINCIPE: PRENDRE EN COMPTE LE RENOUVELLEMENT DU PERSONNEL ET SES CHANGEMENTS DE VIE ET PROPOSER UNE RÉFLEXION RÉGULIÈRE AUX COLLABORATEURS SUR LEURS CHOIX DE MOBILITÉ.

Cette bonne pratique consiste à amener les collaborateurs à repenser périodiquement leur mobilité en les invitant à solliciter annuellement une des prestations de mobilité proposées par leur entreprise, comme par exemple une place de parc, une participation financière à l'abonnement de transports publics ou encore une prime d'écomobilité.

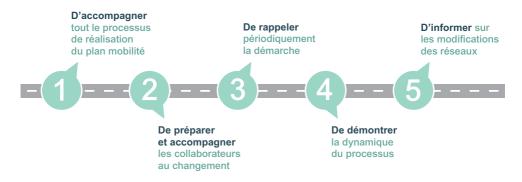
Concernant les places de parc, une attribution annuelle permet de prendre en compte l'évolution des besoins créée par le départ et l'arrivée de nouveaux collaborateurs, leurs changements de situation personnelle (déménagement, enfants à charge,...) ainsi que professionnelle (nouvelles missions,...).

Exemples → Covance (témoignage 3), CICR (témoignage 5)

BONNE PRATIQUE N°3 PROPOSER UNE COMMUNICATION ACTIVE ET CONTINUE

PRINCIPE: SENSIBILISER DANS LA DURÉE POUR PRÉPARER ET ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT D'HABITUDES DE MOBILITÉ.

Un changement des habitudes et des comportements prend du temps. Aussi, dans le cadre d'un plan de mobilité ayant pour objectif d'inciter les collaborateurs à venir autrement qu'en voiture individuelle, il est primordial de procéder par étapes: sensibiliser, communiquer sur les alternatives possibles, et les faire tester pour ensuite envisager un changement de mode de transport. La communication est donc un élément fondamental et transversal, qui permet:



Exemple → Ziplo (témoignage 4)

BONNE PRATIQUE N°4 PROPOSER UN PLAN D'ACTION COMPLET ET COHÉRENT

PRINCIPE: PROPOSER UN PLAN D'ACTION COMPLET POUR CHANGER EFFICACEMENT LES HABITUDES DE MOBILITÉ AVEC DES MESURES COHÉRENTES ET SOUTENUES PAR DES ACTEURS CLÉS DE L'ENTREPRISE.

La réussite d'un plan de mobilité dépend de l'intégration des différents leviers d'interventions que sont:

- ≥ l'incitation à l'utilisation de modes de transports durables
- → la gestion du stationnement
- un plan d'action évolutif.

Il est en outre nécessaire que:

- ☑ le projet fasse l'objet d'un suivi régulier
- ≥ l'ensemble des acteurs soient impliqués
- ☑ les ressources humaines et financières soient suffisantes au regard des mesures prises.

Exemples → SIG (témoignage 1), CICR (témoignage 5)

BONNE PRATIQUE N°5 OPTIMISER ET ORGANISER LES RESSOURCES

PRINCIPE: ORGANISER LES RESSOURCES DE L'ENTREPRISE (PLACES DE PARC, VÉHICULES D'ENTREPRISE, ACCÈS AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT, ETC.) AFIN D'EN TIRER LE MEILLEUR POTENTIEL ET PERMETTRE DES ÉCONOMIES (CHF, CO₂, M²,...) POUR L'ENTREPRISE.

AMÉLIORER LA GESTION DU STATIONNEMENT

En cas de pénurie, l'accès au parking fait l'objet d'un règlement afin d'attribuer les places disponibles en fonction de critères privés et/ou professionnels permettant l'accès aux personnes en ayant le plus besoin. En complément, du stationnement occasionnel est proposé aux personnes ne bénéficiant pas d'un accès permanent au parking afin de permettre une flexibilité dans les pratiques de mobilité et d'assurer un remplissage optimal du parking.

UTILISER DES VÉHICULES PARTAGÉS

L'utilisation de véhicules en autopartage (par ex. Mobility Carsharing) ainsi que la mutualisation des véhicules d'entreprise existants permettent de réduire les coûts des déplacements professionnels.

OPTIMISER LA MOBILITÉ PROFESSIONNELLE

La mise à disposition de moyens de transport (titres de transports publics, vélos, véhicules d'entreprise ou en autopartage) pour les déplacements professionnels permet de limiter les frais de remboursement liés aux déplacements professionnels réalisés en véhicule privé.

PROPOSER DES ÉQUIPEMENTS

L'installation d'équipements (vestiaires, douches, parkings vélos) permet d'encourager la pratique de la mobilité douce et représente non seulement une incitation importante en faveur de l'environnement mais aussi de la santé.

Exemples → SIG (témoignage 1), imad (témoignage 6)

LES ÉTAPES DE RÉALISATION D'UN PLAN DE MOBILITÉ

Un plan de mobilité est un processus dynamique qui s'inscrit dans la durée. Il est usuellement mis en place selon la séquence représentée schématiquement. Celle-ci peut néanmoins varier en fonction des situations et des besoins de chaque entreprise :

ÉTAT DES LIEUX	ENQUÊTES	ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION	VALIDATION DU PLAN D'ACTION	MISE EN ŒUVRE	ÉVALUATION ET SUIVI			
(1-2 mois)	(1-2 mois)	(1-2 mois)	(1-2 mois)	(2-4 mois)	(annuelle)			

Préalablement à l'état des lieux, il convient de définir les objectifs et les moyens de mise en œuvre, de mettre en place un comité de pilotage et d'élaborer un plan de communication.

ÉTAT DES LIEUX Évaluer l'accessibilité de l'entreprise et procéder à des analyses spatiales (potentiels d'utilisation de différents moyens de transports en fonction des lieux de domicile des collaborateurs).

ENQUÊTES Administrer un questionnaire à l'ensemble des collaborateurs afin de déterminer leurs caractéristiques de mobilité et leur disposition aux alternatives à la voiture individuelle. Mener un travail parallèle avec des groupes de collaborateurs afin d'approfondir les éléments recueillis dans le questionnaire.

ÉLABORATION ET VALIDATION DU PLAN D'ACTION Sur la base des résultats de l'état des lieux et des enquêtes, définir une stratégie de mise en œuvre par le biais de mesures concrètes susceptibles d'être un succès.

MISE EN ŒUVRE Déployer les mesures identifiées comme pertinentes pour répondre à la problématique de mobilité rencontrée.

ÉVALUATION ET SUIVI Évaluer périodiquement les mesures afin de tenir compte des changements sur les infrastructures, le personnel et les mentalités.

COÛTS Ils sont à intégrer au départ même s'ils dépendent de nombreuses variables : internalisation ou externalisation des études, nombre de mesures effectivement mises en place et ressources internes pouvant être affectées au projet.

LES INGRÉDIENTS DU SUCCÈS

Les entreprises qui affichent les plus belles réussites en matière de gestion de la mobilité en entreprises ont utilisé tout ou partie les ingrédients suivants:



Spécificités des plans de mobilité inter-entreprises

- ☑ Processus participatif et régulier
- ☐ Complémentarité avec un plan de mobilité interne à l'entreprise

DES ENTREPRISES DÉJÀ ENTRÉES DANS UNE DÉMARCHE ACTIVE DE GESTION DE LA MOBILITÉ TÉMOIGNENT

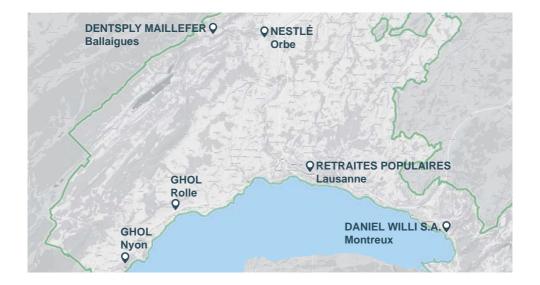
DANS LE CANTON DE GENÈVE

SIG (Services Industriels de Genève), Genève Aéroport, Covance, ZIPLO (Zone industrielle de Plan-les-Ouates), CICR, imad (Institution genevoise de maintien à domicile).



DANS LE CANTON DE VAUD

Groupement hospitalier de l'Ouest Lémanique, Nestlé Suisse SA à Orbe, Retraites Populaires, Daniel Willi S.A. et Dentsply Maillefer.



TÉMOIGNAGES

LES PLANS DE MOBILITÉ D'ENTREPRISE DANS LA PRATIQUE

SIG (SERVICES INDUSTRIELS DE GENÈVE) LAURÉATS DU PRIX CTSO DE L'ENTREPRISE ÉCOMOBILE 2012

« Dans un souci d'exemplarité, SIG met en œuvre un plan de mobilité afin de réduire ses impacts sur l'environnement. Ce plan de mobilité permet à chaque collaboratrice et collaborateur d'agir concrètement en faveur du développement durable. »

C. Brunier. Directeur Général de SIG

En 2006, SIG, établissement public autonome comptant 1'750 collaborateurs et 150 métiers différents, s'est lancé de manière volontaire dans une démarche de gestion de la mobilité visant à réduire les impacts environnementaux liés aux déplacements générés par les activités de l'entreprise. Le plan de mobilité propose des solutions aussi bien pour les déplacements professionnels que pour les déplacements des collaborateurs entre leur domicile et leur lieu de travail

Elaboré et suivi dans le cadre du Système de Management Environnemental certifié ISO 14001 et du système de management de la santé au travail, le plan de mobilité regroupe des mesures variées et innovantes telles que:

- ∠ La gestion et la tarification des parkings, réinvestie dans le soutien à l'achat d'un abonnement de transports publics.
- ∠ La promotion du covoiturage et de l'auto partage pour les déplacements professionnels.
- Subvention à l'achat d'abonnement de transports publics en contrepartie du renoncement de la voiture.
- ☑ Mise à disposition d'un parking à vélos couvert et sécurisé, équipé de bornes de chargement alimentées par des panneaux photovoltaïques.
- ☑ Gestion de la flotte de véhicules et du transport de marchandises par le remplacement progressif des véhicules par des véhicules électriques et au gaz naturel (28 voitures électriques, dont 12 utilitaires, 77 voitures et fourgons au gaz naturel, 3 voitures hybrides).



- ☑ Choix du transport ferroviaire pour les déplacements hors canton et pour le transport des résidus d'incinération.
- ☑ Mise à disposition de vélos électriques pour les déplacements professionnels (7 vélos à assistance électrique).
- ☑ Services aux collaborateurs : crèche, restaurants d'entreprise, télétravail, vidéoconférence.
- ☑ Communication trimestrielle sur les mesures d'amélioration et leurs résultats.
- ∠ Mise en œuvre des recommandations ecomat^{9e} visant à réutiliser les matériaux plutôt que de les amener en décharge.

Cette gestion active de la mobilité a convaincu les collaborateurs de délaisser leur voiture pour l'équivalent de 800'000 km sur une année et de réduire les émissions de ${\rm CO_2}$ de la flotte SIG de près de 25% entre 2010 et 2014 et a permis aux SIG de gagner en 2012 le prix de la Conférence des directeurs des transports de Suisse occidentale de l'entreprise écomobile.

Contact

Alexandre Bagnoud / Ingénieur Environnement alexandre.bagnoud@sig-ge.ch
Case postale 2777, 1211 Genève 2
www.sig-ge.ch

GENÈVE AÉROPORT

«Le plan de mobilité nous a permis de contenir les places nécessaires pour les employés, dont le nombre ne cesse d'augmenter. C'est absolument indispensable pour pouvoir offrir du stationnement à nos passagers et limiter l'engorgement et la pollution sur les voies d'accès à l'aéroport.»

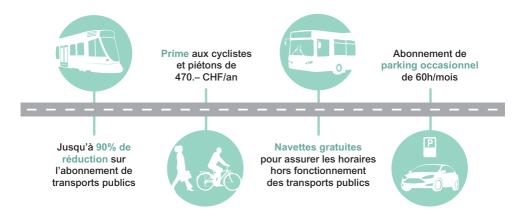
Philippe Quaglia, Responsable de projets Service Environnement

Genève Aéroport est un établissement public autonome totalisant près de 900 emplois.

Le plan de mobilité, actif depuis 2004, regroupe plusieurs entreprises de la zone aéroportuaire représentant au total près de 10'000 employés a été initié dans le cadre du renouvellement de sa concession fédérale d'exploitation.

Son objectif principal est d'arriver, à l'horizon 2020, à 45% d'utilisation d'un moyen de transport durable par les collaborateurs et les passagers de l'aéroport.

Genève Aéroport, en plus de gérer activement le stationnement, considère tous les modes de transport sur un pied d'égalité en proposant une aide aux déplacements à l'ensemble des collaborateurs ne bénéficiant pas d'un accès permanent aux parkings:





En mai 2009, le plan de mobilité de Genève Aéroport a été récompensé par le prix Provélo de l'entreprise cyclophile, et par le prix Européen des plans de mobilité d'entreprise (PEWTA).

Contact

Virginie Marche / Service environnement virginie.marche@gva.ch
Case postale 100, 1215 Genève 15
www.gva.ch

COVANCE

« Une politique de mobilité à Covance, c'est d'abord le point de rencontre de deux tendances. L'une économique et opérationnelle: les parkings que nous utilisons ne sont pas extensibles à volonté. L'autre tendance a trait au bien-être de nos employés. Nous avons noté une demande quant à la mise en place d'initiatives « vertes ». L'engagement de nos employés et leur motivation s'en trouvent dès lors renforcés. »

Jean-Marc Leroux. Directeur du site de Covance à Genève

Laboratory Corporation of America® Holdings, une entreprise inscrite au S&P 500, est le leader mondial des éléments de diagnostic relatif aux services de santé, fournissant des services de laboratoire clinique globaux au travers de sa division LabCorp Diagnostics, et un support étendu pour le développement de médicaments au travers de sa division Covance Drug Development. Covance a été impliqué dans le développement et la mise sur le marché des 50 médicaments les plus importants.

Son laboratoire à Meyrin regroupe plus de 600 collaborateurs et participe depuis 2013 au plan de mobilité inter-entreprises de la zone industrielle de Meyrin, dont le but est d'accompagner les entreprises vers une mobilité multimodale durable. Ceci, afin de permettre la réduction du nombre de voitures, de favoriser une meilleure utilisation des places de stationnement, et ainsi créer une meilleure accessibilité du site à moyen et long terme.



Dans ce cadre, les collaborateurs et collaboratrices ont accès à un ensemble de prestations de mobilité: mise en relation pour le covoiturage, commande d'abonnements de transport publics, animations, etc.

Lauréat 2013 et 2014 du challenge covoiturage inter-entreprises organisé entre les zones Industrielles de Plan-les-Ouates et de Meyrin, Covance, qui totalise 11% de covoitureurs parmi les collaborateurs et collaboratrices, a de plus adopté en interne une gestion dynamique de la mobilité.

Les collaborateurs et collaboratrices de l'entreprise bénéficient ainsi d'un système informatique (FairPark®) permettant de gérer annuellement les accès au parking ainsi que les prestations offertes aux collaborateurs (prime pour les transports publics, avantages pour les covoitureurs, communication).

Contact

M. Bertrand Jaton / Global associate director Bertrand.Jaton@Covance.com Rue Moïse-Marcinhes 7, 1217 Meyrin www.covance.com

ZIPLO (ZONE INDUSTRIELLE DE PLAN-LES-OUATES)

« Piaget a repensé sa mobilité. La gestion du stationnement, la promotion d'alternatives à la voiture individuelle et une palette de services offerts par la Centrale Mobilité aident à réduire le stress des collaborateurs qui ne trouvent plus de place de parc. »

Hervé Neuenschwander, Directeur des ressources humaines, Piaget

La zone industrielle de Plan-les-Ouates (ZIPLO) regroupe 300 entreprises pour un total de près de 10'000 collaborateurs et fait face depuis de nombreuses années à des difficultés d'accessibilité, de circulation et des problèmes de stationnement. Pour objectiver la situation, diverses études ont été menées en 2007–2008. Suite à ces études et aux recommandations tirées des analyses, un plan de mobilité interentreprises a été mis en place.

L'une des premières mesures fut de créer une centrale de mobilité. Ce lieu, avec 4 personnes à disposition, délivre information, conseils et services. Ceci, dans le but d'inciter les collaborateurs de la zone à utiliser les alternatives à la voiture individuelle existantes.

Afin d'atteindre cet objectif, la Centrale Mobilité dispose de tout un panel de supports de communication (flyer, z-cards, affiches, newsletter, site internet) et propose des mesures concrètes pour rendre plus efficients les déplacements tant professionnels que domicile-travail: mise en relation pour le covoiturage (18% de pratique sur la zone), navettes, commande d'abonnements de transports publics groupée, prêt de vélos à assistance électrique, conseils personnalisés et gestion du parking communal.



Elle organise également régulièrement des animations en entreprise ou à l'échelle de la zone (stands, présentations, tests de vélos, défi covoiturage, balade multimodale etc.), afin d'aller à la rencontre des collaborateurs et les sensibiliser sur ces questions.

Contact

Martin Corminboeuf / Délégué à la mobilité m.corminboeuf@plan-les-ouates.ch Commune de Plan-les-Ouates Chemin des Chevaliers-de-Malte 3, 1228 Plan-les-Ouates www.ziplo.ch

CICR (COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE)

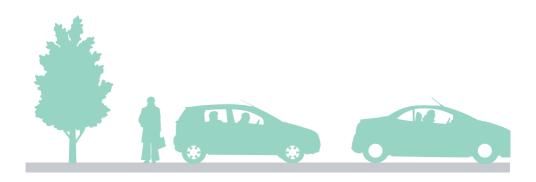
« Le plan mobilité du CICR a permis de réduire le nombre de voitures sur site de moitié et de réaménager l'espace ainsi libéré en lieux de convivialité pour nos collaborateurs. »

D. Duvillard, Directeur adjoint, Département des Ressources financières et logistiques

Le Comité International de la Croix Rouge s'est lancé en 2007 dans une démarche de gestion de la mobilité à destination des quelque 900 collaborateurs travaillant au siège à Genève, pour pallier la diminution du nombre de places de parc à destination des collaborateurs.

Le plan de mobilité est structuré autour de trois axes complémentaires :

- Incitation à l'utilisation des modes de transports alternatifs à la voiture (subvention pour les usagers des transports publics, encouragement au covoiturage, vélos à assistance électriques).
- ☑ Optimisation de la gestion du stationnement Par le biais d'attribution annuelle, de critères d'accès, d'une tarification et de stationnement occasionnel.
- ☑ Communication Un site internet de gestion des mesures permet de gérer et de communiquer sur l'ensemble des prestations proposées dans le cadre du plan de mobilité.



En 2010, une évaluation des mesures mises en place a été réalisée, permettant de démontrer l'efficacité du plan d'action par une diminution de l'utilisation de la voiture individuelle de 19%, une augmentation des parts de mobilité durable de 6% pour les transports publics, de 5% pour la mobilité douce et de 7% pour le covoiturage.

Le report modal effectué en faveur des modes de transports durables a ainsi permis une diminution de 11% du CO₂ émis par les déplacements des collaborateurs.

Contact

Daniel Duvillard / Directeur adjoint, Département des Ressources financières et logistiques dduvillard@icrc.org Avenue de la Paix 19, 1202 Genève www.icrc.org

IMAD (INSTITUTION GENEVOISE DE MAINTIEN À DOMICILE)

« On associe souvent la voiture à la notion de confort, le vélo à assistance électrique (VAE) offre un autre confort: pas de problème de circulation, de stationnement et de contravention, et pas de transpiration lors des tournées aux domiciles des clients. »

Marcel Mühlestein, Responsable du service mobilité durable

Etablissement public autonome, imad compte 2'054 collaborateurs. L'institution assure des prestations de soins, d'aide et d'accompagnement social et de répit favorisant le maintien à domicile des personnes et préservant leur autonomie, en partenariat avec les proches aidants et en coordination avec les partenaires du réseau de soins.

Plus de 90% des collaborateurs se rendent au domicile des clients pour leur prodiguer des prestations de soins et d'aide. Avant la mise en œuvre du plan de mobilité en 2006, la plus grande partie des déplacements professionnels étaient effectués en voiture privée.

La mise à disposition de moyens de transports pour les déplacements professionnels, couplé à la rationalisation des trajets, a permis de réduire de façon importante les indemnités kilométriques des collaborateurs utilisant leur véhicule privé à des fins professionnelles et de financer la totalité des mesures.



Aujourd'hui, imad met à disposition de ses collaborateurs :

- → 100 abonnements Mobility Carsharing (autopartage)
- → 172 vélos classiques
- ≥ 268 vélos à assistance électrique (VAE)
- → 2 cargocycles à assistance électrique
- → 13 quadricycles électriques
- ≥ 11 voitures électriques (dont 2 utilitaires)
- → 1 scooter électrique à 3 roues
- □ 35 voitures hybrides
- → 1 utilitaire à essence
- → 1 petit utilitaire au gaz naturel

Contact

Marcel Mühlestein / Responsable du service mobilité durable marcel.muehlestein@imad-ge.ch Avenue Cardinal-Mermillod 36, 1227 Carouge www.imad-ge.ch

LE GROUPEMENT HOSPITALIER DE L'OUEST LÉMANIQUE (GHOL)

« Les différentes mesures mises en œuvre dans le cadre de notre plan de mobilité ont permis une diminution de l'utilisation de la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail des collaboratrices et collaborateurs de 16%.»

Christophe Perret, Président de la Commission Mobilité du GHOL

Le Groupement hospitalier de l'Ouest lémanique (GHOL) compte 856 employés répartis entre ses sites de Nyon et Rolle. Les deux sites sont au bénéfice d'un nombre très restreint de places de stationnement à destination des collaborateurs (0.15 place / collaborateur).

Cette problématique, couplée avec celle des horaires irréguliers du personnel hospitalier, a poussé le GHOL à réaliser en 2013 un plan de mobilité d'entreprise.

Une enquête sur les pratiques de mobilité a été réalisée auprès du personnel du site de Nyon, puis de Rolle. Ces enquêtes ont permis de mettre en place les mesures suivantes:

- Subvention des déplacements non motorisés pour les collaborateurs n'ayant pas accès aux parkings Participation aux frais de déplacements des collaborateurs de l'ordre de 175 francs par an sur l'abonnement de transports publics et de 300 francs à l'achat d'un vélo. L'abonnement demi-tarif CFF est également offert aux collaborateurs qui en font la demande, s'ils n'utilisent pas les parkings de l'hôpital.
- Déplacements cyclables Une borne de vélo en libre-service est disponible sur le site de Nyon. Les employés peuvent ainsi aisément emprunter un vélo. Des emplacements sécurisés pour les vélos personnels ont également été créés. La mise en place de casiers, douches et vestiaires vient compléter ce dispositif.



Stationnement L'attribution des places de stationnement a été réglementée. Les employés vivant dans une commune traversée par un rayon de 10km autour des établissements ne bénéficient plus automatiquement d'une place de parking. Le facteur distance peut toutefois être nuancé par celui du temps passé dans les transports en commun, des dérogations étant par ailleurs accordées aux parents déposant leurs enfants à la crèche de l'hôpital. La tarification du stationnement a également été revue à la hausse. Le stationnement la nuit et le week-end est autorisé et gratuit pour les collaborateurs.

Une étude réalisée courant 2014 a montré que ces différentes mesures ont permis de réduire l'utilisation des modes de transports non durables de 16%, ceci principalement au profit des transports publics.

Contact

Christophe Perret / Président de la Commission Mobilité du GHOL christophe.perret@ghol.ch Chemin Monastier 10, 1260 Nyon www.ghol.ch

NESTLÉ SUISSE SA À ORBE

« Le plan de mobilité mis en place sur le site de Nestlé Orbe apporte des avantages pour tous les collaborateurs, permet des économies et favorise le développement durable. »

Thomas Suter. Administrateur du site Nestlé d'Orbe

Lauréat du challenge covoiturage 2013 dans la catégorie plus de 250 employés, le site de Nestlé Suisse SA à Orbe compte plus de 1'500 collaborateurs. C'est par souci écologique qu'a été mis en place début 2009 un plan de mobilité basé sur les quatre piliers suivants:

- ∠ Covoiturage Les places de parc les mieux situées sont réservées aux covoitureurs.

 Ceux-ci disposent de plus d'une garantie de retour en cas d'imprévu.
- ☑ Encouragement aux transports publics Les collaborateurs effectuant leurs déplacements domicile travail en transports publics peuvent se faire rembourser 25% du coût de leur abonnement mensuel 2ème classe. Des projets sont en cours pour améliorer la desserte du site.
- Encouragement à la mobilité douce Des abris sont à disposition des cyclistes, qui ont également la possibilité de recharger les batteries de leur vélo. En complément, un atelier mécanique est à disposition et des essais de vélos à assistance électrique sont organisés.
- Communication Les collaborateurs ont été impliqués dès le lancement du projet par le biais d'une enquête. Aujourd'hui, des communications régulières sont effectuées sur les différentes actions entreprises dans le cadre du plan de mobilité ainsi que sur les changements (notamment au niveau des transports publics) dans la région.



L'instauration de ces mesures a permis une diminution des véhicules stationnés sur le site de 40 véhicules/jour ainsi qu'une réduction des émissions de CO₂ de 400 tonnes par an. Outre l'aspect écologique, ce plan de mobilité soutient deux autres objectifs participant au bien-être des employés: la convivialité et l'exercice physique.

Contact

Thomas Suter / Administrateur du site Nestlé d'Orbe thomas.suter@CH.nestle.com 1350 Orbe www.nestle.ch

RETRAITES POPULAIRES

« De par sa position géographique en centre-ville, Retraites Populaires a pu exploiter de manière optimale, grâce au plan de mobilité, toutes les possibilités de mobilité douce pour se rendre au travail. »

Perry Fleury, Responsable du développement durable

Institution de droit public fondée en 1907, Retraites Populaires a pour mission d'être la spécialiste vaudoise de l'assurance vie et de la prévoyance professionnelle. Son activité regroupe 360 emplois à Lausanne.

Son plan de mobilité, développé en 2010, vise à réduire les émissions de CO₂ générées, trouver de nouvelles solutions de mobilité, contenir le coût des déplacements ainsi que développer la responsabilité sociale et environnementale au sein de l'entreprise.

Le panel de mesures élaborées depuis cette date est basé sur des principes de transport durable :

- ☑ Mobilité du domicile au travail Subvention pour les déplacements, emplacements vélos, places de parc réservées au covoiturage, révision régulière de l'attribution des places de parc, mise à disposition d'une douche et de casiers.
- ☑ Mobilité professionnelle Création d'une flotte de véhicules écologiques, compte CFF
 Businesstravel, abonnements CFF 1ère classe transmissibles, abonnements Mobility,
 mise à disposition de vélos à assistance électrique.
- ☑ Actions de communication Création d'une rubrique intranet dédiée à la mobilité
 comportant les différentes modalités concernant les prestations à disposition,
 évènements en rapport avec la mobilité (par exemple: participation à bike to work,
 journée lausannoise du vélo).



Dans la hiérarchie de l'utilisation et de la combinaison des modes et moyens de transport, le covoiturage vient en quatrième position, après la marche, le vélo et le transport en commun. La voiture personnelle vient ensuite.

Contact

Perry Fleury / Responsable Service ressources humaines et président Comité développement durable p.fleury@retraitespopulaires.ch Rue Caroline 9, 1003 Lausanne www.retraitespopulaires.ch

DANIEL WILLI S.A.

« Notre plan de mobilité nous a fait prendre conscience que l'impact des déplacements domicile-travail était bien plus important que nos déplacements professionnels. Par des mesures incitatives, nous avons réduit de moitié le nombre de collaborateurs qui se rendent au bureau en voiture. »

Daniel Willi, Directeur général

Daniel Willi S.A., bureau d'ingénieurs civils, regroupe 48 collaborateurs répartis dans trois succursales à Montreux, Renens et Bulle.

Une étude de mobilité réalisée en 2004 par un diplômant de l'EPFL a démontré que près du 80% des émissions de CO₂ générées par les activités du bureau provenaient des déplacements domicile - travail. Fort de ce constat, le bureau s'est lancé en 2008 dans une démarche de gestion de la mobilité en mettant en place diverses mesures complémentaires:

- ☑ Des aménagements La localisation des bureaux à proximité d'une gare permet un recours plus efficace aux transports en commun. L'aménagement d'une cafétéria permet également de limiter les déplacements pour le repas de midi.
- Une flexibilité dans les horaires Grâce à l'horaire libre, chacun peut gérer son temps et ses trajets. La pratique du télétravail est également possible dans la limite des contraintes inhérentes aux tâches à effectuer.



- ☑ Des incitations aux transports durables L'abonnement transport public est pris en charge à concurrence de 100 CHF pour les collaborateurs en ayant l'utilité et lorsque l'utilisation des transports publics n'est pas efficiente, le covoiturage est encouragé.
- Une gestion active des déplacements professionnels Une attention particulière est donnée à l'organisation rationnelle des rendez-vous. Afin d'éviter aux collaborateurs de devoir recourir à leur véhicule privé, les frais de transports publics sont pris en charge et le bureau dispose d'un abonnement Mobility, d'une voiture d'entreprise (classe d'efficacité énergétique A) et d'un scooter.

Contact

Daniel Willi / Directeur général d.willi@dwilli.ch Avenue des Alpes 43, 1820 Montreux 1 www.dwilli.ch

DENTSPLY MAILLEFER

« Dentsply Maillefer a pris conscience qu'une entreprise a une responsabilité sociale face à la collectivité et à l'environnement. Nous avons le devoir d'influencer le flux de trafic généré par notre activité. »

Gil Bolens, Responsable logistique

Société fondée en 1889 et active dans les solutions globales pour les traitements endodontiques, Dentsply Maillefer compte 880 collaborateurs.

Basée à Ballaigues dans le Nord vaudois, l'entreprise se trouve à proximité d'une sortie d'autoroute et est mal desservie par les transports en commun. En effet, seul un CarPostal propose quelques courses par jour. Il en résulte une part d'utilisation importante de la voiture et une pression sur les places de parc à disposition.

Dans le but d'améliorer l'accessibilité du site, Dentsply Maillefer a d'une part été le partenaire clé de la réouverture de la ligne de train Frasne-Pontarlier-Labergement-Vallorbe et a d'autre part également mis en place des groupes de travail entre la SNCF, Mobilis et CarPostal afin d'ajuster les horaires.

Ce partenariat a été complété par des mesures internes à l'entreprise, permettant de favoriser les solutions alternatives à l'autosolisme:

Covoiturage

- → Places de parc réservées et garanties pour les covoitureurs.
- ☑ Participation active au projet de promotion du covoiturage dans l'Arc jurassien: dispositif de mise en relation composé d'une plateforme téléphonique et d'un site internet (réponses aux questions, inscriptions et mise en relation), plan de communication (supports papier et électronique, animations sur le terrain), mise en place de parkings relais avec des places réservées aux covoitureurs.



Transports publics

- ☑ Mise en service d'une ligne de bus d'entreprise privée subventionnée depuis Pontarlier pour les personnes travaillant en horaires d'équipe.
- Subvention pour l'utilisation des transports publics locaux.

Communication

- ∠ Communication interne via flyers sur les mesures mises en place.
- → Plateforme d'inscription intranet pour les transports publics.

En moyenne, le bus d'entreprise est utilisé par 43 personnes. 28 personnes bénéficient de la subvention pour les transports publics locaux et environ 30 équipes de covoiturage sont actives.

Contact

Gil Bolens / Responsable logistique gil.bolens@dentsply.com Chemin du Verger 3, 1338 Ballaigues www.dentsplymaillefer.com

POUR EN SAVOIR PLUS

- ☑ Direction Générale des Transports du canton de Genève http://ge.ch/transports/publications/publications-de-la-dgt
- Direction générale de la mobilité du canton de Vaud www.vd.ch/planmobilite
- → Plateforme suisse d'échange et d'information sur la mobilité www.mobilservice.ch
- Plateforme européenne du management de la mobilité www.epomm.eu

Une version en anglais du présent guide est disponible au format numérique sur

www.metropolelemanique.ch/publications/ www.ge.ch/mobilite/publications/publications-de-la-dgt

CONSEILS ET RENSEIGNEMENTS

DIRECTION GÉNÉRALE DES TRANSPORTS (DGT) DU CANTON DE GENÈVE

Chemin des Olliquettes 4 - Lancy Case postale 271 - 1211 Genève 8 T +41 (0)22 546 78 67 info-service-deta@ge.ch Direction régionale Arve-Lac Direction régionale Lac-Rhône Direction régionale Rhône-Arve www.ge.ch/transports

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA MOBILITÉ ET DES ROUTES (DGMR) DU CANTON DE VAUD

Division Management des transports Place de la Riponne 10 1014 Lausanne T +41 (0)21 316 73 73 info.dgmr@vd.ch www.vd.ch/planmobilite

